



Dupuy, éd. - Cléber A. Guizot, 1911

# Rétrospective Seyches

2023



Bulletin municipal  
d'information de la  
ville de Seyches  
n°8 / DÉCEMBRE 2023

Vie économique

Vie locale

Vie associative...

**Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?**



**PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS**

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.



France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :



**VOS SERVICES ET PERMANENCES**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
<b>Matin</b>	Cocumont 9h à 12h30	Seyches 9h à 12h	Clairac 9h à 12h	Le Mas d'Agenais 8h30 à 12h	Meilhan / Garonne 9h à 12h
<b>Après-midi</b>	Permanence téléphonique 14h à 16h30	Fourques / Garonne 13h30 à 18h		Gontaud-de-Nogaret 14h à 17h30	Permanence téléphonique 14h à 16h


**Contactez-nous !**  
**07 71 28 61 06**

Plus d'informations dans votre France services ou sur [france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)



*Sommaire*

Vie Economique p 4-9

Travaux / Projets

Vie locale p 10-11

Écoles / Noël

Octobre Rose...

Vie associative p 12-17

Jumelage / Una / Aînés Ruraux

Sports / Judo / BSB / Gym...

*Etat civil*

Naissances..... **11**

Décès ..... **12**

Mariages..... **4**

Pacs..... **4**

*Contact*

**Standard : 05 53 83 60 23**

Mail : [secretariat@mairie-seyches.fr](mailto:secretariat@mairie-seyches.fr)

Mail du Maire : [evigo@vg-agglo.com](mailto:evigo@vg-agglo.com)

Site mairie : <https://www.mairie-seyches.fr/>

Site facebook : <https://www.facebook.com/MairieDeSeyches>

**Horaires d'ouverture :**

lundi au vendredi de 9h00 à 12h00, le vendredi

après-midi de 14h00-17h00

**Permanence du maire :**

sur RDV, voir avec le secrétariat

**France service :** permanence le mardi matin de 9h00 à 12h sur RDV



Emmanuel VIGO  
Maire de Seyches

L'année 2023 s'achève déjà.

Même si nous avons pu renouer avec les nombreux événements festifs organisés par nos associations, une inflation record vient ternir le tableau et notre commune de Seyches n'y échappe pas.

Partant du principe que nous nous sommes engagés à maintenir une stabilité du taux de fiscalité durant tout notre mandat et compte tenu des augmentations préoccupantes, il est évident que des projets, même initialement validés, devront être reportés au minimum d'une année en attendant d'avoir une meilleure visibilité sur leur financement.

Je pense en particulier à la maison des chasseurs et à la construction de la salle multi-activités pour laquelle l'état et le Conseil Départemental ne nous ont pas accordé de subventions.

Après avoir rencontré le nouveau Sous-Préfet de Marmande et plaidé notre cause, il a entendu notre demande mais nous devons malheureusement à nouveau déposer un dossier en décembre 2023 et trouver d'autres sources de subventions.

Val de Garonne Agglomération, consciente du désagrément causé par l'absence de salle des fêtes, va nous apporter une subvention de 92 768 € via les fonds de concours pour réaliser cette nouvelle construction. En revanche, il nous faudra attendre juin 2024 pour commencer les travaux soit un an en retard par rapport au calendrier initial.

Concernant les travaux réalisés en 2023, nous avons créé une voie nouvelle qui relie la RD933 à la rue des écoles. Cette nouvelle rue permet de réduire le trafic routier dans le lotissement en donnant un accès direct à l'école primaire. Elle a été baptisée « Rue des droits des enfants ».

Un nouveau parking a également été réalisé devant la maison de santé des kinés, les espaces verts aux abords seront végétalisés avec des plantes peu gourmandes en eau d'ici le printemps.

Au niveau des transitions écologiques, l'entièreté de l'éclairage public a été remplacé avec l'extinction de certaines zones de 23h à 6h. Le chauffage de l'école primaire a été changé car trop vétuste et énergivore, nous avons opté pour une chaudière à granulés bois avec un système de régulation de température.

Tous les éclairages des bâtiments communaux ont été remplacés par des équipements led moins consommateurs d'énergie. Ces changements devraient nous permettre de maîtriser nos consommations électriques et à terme de réaliser des économies.

Au niveau des eaux pluviales urbaines, nous avons remplacé 45m de tuyau reliant l'impasse BEAUDELAIRE à la rue Frédéric Mistral. De nombreuses canalisations sont à changer dans le centre bourg, nous sommes obligés de prioriser les réparations par ordre de gravité car ce sont des travaux lourds et souvent coûteux.

A la suite des nombreuses effractions pour vol dans les bâtiments communaux, nous avons été obligés de remplacer des portes et fenêtres endommagées qui avaient déjà été changées l'année précédente. L'école maternelle a été équipée de vidéo surveillance.

Avant de vous présenter mes vœux et afin d'aborder sereinement cette nouvelle aire économique climato sociale, je souhaiterai vous faire part de quelques recommandations.

- Essayons d'être en permanence attentifs en toutes circonstances aux uns et aux autres.
- Impliquons-nous selon nos possibilités dans les actions collectives et associatives au sein de notre commune.
- Ayons le réflexe de privilégier nos commerçants, artisans, marchés et producteurs locaux.
- Prenons conscience que la commune ne peut pas et ne pourra pas tout assumer et, lorsque les conditions physiques le permettent, participer à l'entretien ne serait-ce que devant sa porte.
- Veillons à respecter notre environnement, à entretenir de bonnes relations de voisinage et à signaler les problèmes éventuels.

En cette fin 2023 où bien des interrogations subsistent pour l'avenir, soyons plus que jamais rassemblés pour Seyches.

C'est dans cette optique que je vous souhaite, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, une bonne et heureuse année 2024.

## BIENVENUE...

### Elora Vérolin

**Photographe : mariage, baptême, Grossesse, naissance, famille, portrait, événement...**

SEYCHES

Tél. 06 68 19 90 01

web : [eloraverolinphotographe.com](http://eloraverolinphotographe.com)



### Patrick Kla.v

**Drainage Lymphatique Esthétique  
Massage doux, relaxant, détoxifiant  
Rétention d'eau, cellulite...  
Massage à domicile 1h à 1h30**

SEYCHES

Tél. 06 80 62 54 42



### Yijun Benito Canadas

**Nouveau kiné**

SEYCHES



## Expression des groupes représentés au conseil municipal

### Une équipe pour le Village PAROLE À LA MAJORITÉ

En premier lieu, nous tenons à remercier toutes les associations présentes sur notre commune qui offrent des animations et créent du lien entre les habitants. Elles participent à la dynamique de notre village. Bravo aux bénévoles pour leur investissement !

L'année 2023 a vu aboutir des projets. Nous avons pu inaugurer cet été la voie nouvelle qui dessert les écoles, la maison des kinésithérapeutes, l'office notarial et allège la circulation dans le lotissement Jeanberty.

Des travaux d'économie d'énergie ont été menés et commencent déjà à porter leurs fruits. Le renouvellement des candélabres obsolètes réduit considérablement la facture énergétique. Leur financement par un Plan Pluriannuel d'Investissement permet d'avoir un retour sur investissement immédiat : les économies réalisées financent les travaux. De même, le changement de la chaudière de l'école primaire a bénéficié de subventions importantes en lien avec la transition énergétique.

Le projet de salle polyvalente se poursuit mais a été repoussé. Notre demande de subvention 2023 a été rejetée mais, sur les conseils de M. Le Sous-Préfet, nous pouvons redéposer notre dossier en 2024. Cette procédure nous oblige à attendre le résultat des attributions de subvention (printemps 2024) avant de démarrer les travaux. Nous comprenons l'impatience que peut susciter ce report mais compte-tenu des enjeux financiers et de notre promesse de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation nous n'avons pas le choix.

Vous pouvez compter sur notre engagement pour préserver les intérêts de notre commune !

*Les élus de la majorité municipale*

### SEYCHES EN MOUVEMENT

#### NOUS AVONS VOTÉ CONTRE

- La salle multi-activités :

Emplacement choisi dans la précipitation (nous avons proposé 4 alternatives refusées par la majorité) avec un début de travaux voté sans aucune subventions (refusées ou ajournées) entraînant un risque pour notre commune.

- Les appels d'offres.

#### LE DERNIER BUDGET

2 réunions seulement de la commission en 1 an. Face surtout à une période d'inflation, le budget doit être obligatoirement consulté régulièrement.

#### FAITS MARQUANTS DEPUIS LE DÉBUT DE NOTRE MANDAT

- Demande réunion urgente des acteurs de la commune liés au service médical en 2021 concernant la recherche de médecin : refusée (trop tôt aux dires de Mr Le Maire). Suite à plusieurs éléments de désaccord, Mr Le Maire nous a proposé de démissionner en janvier 2022 ce que nous avons refusé.

- Suite au décès de Mr Cadret ancien Maire en 2020 nous avons fait une proposition de fonction d'adjoint afin de travailler ensemble : refusée par la majorité.

- Aucune proposition consultative de la majorité dans la construction d'un plan d'investissement pluriannuel dans notre commune afin d'optimiser sa capacité d'engagement.

- Absence de concertation et de communication.

Toutefois, nous avons approuvé une majorité de décisions dans l'intérêt de notre commune.

Nous avons demandé et obtenu récemment d'un commun accord auprès de Mr Le Maire la possibilité de nous réunir mensuellement afin de décrire ensemble les divers mouvements d'orientation favorables à notre commune.

*M.C Lafon J.A Boutelier*

## Rappel !

Il est strictement interdit d'allumer un feu dans son jardin quelle que soit la période ou saison de l'année.

Les enfants doivent porter leur gilet jaune en attendant le bus et éviter de déranger les riverains.

Les demandes de cartes d'identité ou passeports se font désormais sur rendez-vous en mairies dotées du dispositif de recueil. Les mairies équipées les plus proches sont Duras, Miramont de Guyenne, Marmande, Toneins. Pour connaître les autres mairies habilitées du département : <http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/liste-des-mairies-du-departement-equipees-du-a1111.html>

Il est obligatoire de détenir une carte pour accéder à la déchetterie.

Plusieurs défibrillateurs ont été installés conformément à la nouvelle réglementation. Liste des sites où les retrouver : salle des fêtes, dojo / salle des sports, Mairie, école élémentaire.

*Vos professionnels, à votre service*

<b>LAGNIAU Corinne</b>	Pharmacie	<b>05 53 83 60 09</b>
<b>CABINET INFIRMIERES</b>		<b>05 53 83 31 70</b>
<b>DE LA FUENTE Mario</b>	Kinésithérapeute	<b>05 53 79 09 23</b>
<b>VALLES Victor</b>	Kinésithérapeute	<b>05 53 79 09 23</b>
<b>SOUQUET Ninon</b>	Osthéopathe	<b>06 26 96 29 32</b>
<b>MANEYROL-CAMMAS-CAUNEGRE</b>	Notaires	<b>05 53 83 60 05</b>
<b>CRÉDIT AGRICOLE</b>	Agence Bancaire	<b>05 53 83 60 22</b>
<b>GUERLIN Vanessa</b>	Assistante Maternelle	<b>06 98 10 20 66</b>
<b>MAM'OUNETTE</b>	Assistants Maternelles	<b>06 65 11 88 11 / 06 34 36 35 55</b>
<b>BEORCHIA Claudine</b>	Accueil Familial	<b>09 82 26 38 13</b>
<b>ZUANET LAFARGE Victorine</b>	Accueil Familial	<b>05 53 84 95 03</b>
<b>L'AUBAINE</b>	Boulangerie	<b>05 53 83 66 43</b>
<b>Sabrina BENETEAU et Cédric MARET</b>	Restaurant Le Vieux Porche	<b>05 53 83 60 11</b>
<b>VIGO Emmanuel</b>	Restaurant Le Mistral	<b>05 53 83 60 03</b>
<b>SCHLATTER Arielle</b>	Viande Bovine	<b>05 53 83 61 85</b>
<b>SALON D'HÉLÈNE</b>	Salon de coiffure	<b>05 53 94 24 90</b>
<b>AU PETIT SALON</b>	Salon de coiffure	<b>05 53 84 03 50</b>
<b>Mme et M. MATEOS</b>	Tabac-Presse	<b>09 67 30 03 46</b>
<b>Karen et Olivier CHAUMET</b>	Epicerie PROXI	<b>05 53 20 15 11</b>
<b>A.E.I.M</b>	Magasin informatique	<b>05 53 83 47 50</b>
<b>2 CHRIS&amp;CO</b>	Négoce Téléphonie	<b>05 53 64 04 04</b>
<b>SDA Négoce</b>	Négoce grains et engrais	<b>05 53 84 30 23</b>
<b>GUYAU</b>	Compétence Géotechnique	<b>05 53 79 37 05</b>
<b>SARL TONON</b>	Mécanique Agricole	<b>05 53 83 68 49</b>
<b>CHATEAU Roger et fils</b>	DAL'ALU	<b>05 53 83 61 26</b>
<b>Ets. DELAIRE</b>	Zinguerie gouttière aluminium ARALTEC	<b>05 53 83 64 61</b>
<b>BENONY Stéphane</b>	Peinture étanchéité décoration intérieure	<b>06 83 13 71 58</b>
<b>TEIXEIRA Dominique</b>	Aéro décapage service	<b>06 71 75 07 15</b>
<b>TOUS SERVICES 47</b>	Travaux d'installation à domicile	<b>06 80 63 01 86</b>
<b>EURL Taxi SANDRE</b>	Taxi	<b>07 86 28 98 95</b>
<b>Cabane du BOIS DES NAUZES</b>	Cabane & spa dans les arbres	<b>06 37 64 42 60</b>
<b>Laurent BOISSEAU</b>	Plombier - Chauffagiste	<b>06 74 92 40 90</b>
<b>Créa By M</b>	Ebéniste - Ferronnier	<b>06 74 42 26 34</b>
<b>QUINTESENCE</b>	Massage bien-être	<b>06 04 08 84 39</b>
<b>LAMARQUE Yannick</b>	Photographe	<b>06 07 46 79 73</b>
<b>MIKADOM</b>	Aide administrative	<b>06 40 33 82 91</b>
<b>OLIVIER PAVAGE</b>	Pavage - Carrelage - Petite maçonnerie	<b>06 66 78 88 32</b>

## Un peu de Civisme

**RESPECT D'AUTRUI,**  
ATTENTION AUX  
NUISANCES DANS  
LE BOURG.

**OBLIGATION DE RENTRER  
LES POUBELLES APRÈS LE  
RAMASSAGE** pour éviter de  
les retrouver sur la route.

**RESPECTER LES BÂTIMENTS  
COMMUNAUX** (merci aux utilisateurs  
d'éteindre les lumières, vider les poubelles,  
passer un coup de balai,...).

# PROJETS RÉALISÉS

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE

Au mois de juillet 2023, l'entreprise Boisseau Laurent est venue remplacer la vieille chaudière à fioul en fin de vie de l'école primaire.

Le choix d'un nouveau système de chauffage s'est naturellement imposé à nous ; c'est donc une chaudière EnR à pellets qui a été installée.

Plus efficace, moins énergivore, équipée d'une régulation, nous devrions à terme faire des économies d'énergie et financières avec un pellet bois à 45 cts le kilo.

L'État nous a accordé une subvention de 18 776 € et le conseil Départemental de 7500 € soit un reste à charge pour la commune de 20 665 HT qui devrait être amorti au bout de 4 ans et demi (en fonction des économies réalisées avec la régulation et la différence prix du fioul par rapport au prix des pellets).



Des travaux ont aussi été réalisés sur le site de la maternelle : réfection des sols et pose d'éléments de sécurisation du site.

## SALLE DES SPORTS

La salle de Basket a été dotée d'un nouveau panneau d'affichage des scores car le précédent présentait de nombreux dysfonctionnements.

## CIMETIÈRE

De nouveaux bacs à déchets ont été placés à droite de l'entrée du cimetière en remplacement des anciens peu accessibles et dégradés.

## POINT D'ÉTAPE SUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Comme vous avez pu le constater, le projet de la construction de la nouvelle salle multi-activités n'a pas commencé comme prévu en juin 2023. Ce contre temps est dû à la non-attribution des subventions demandées à l'état et au département pour 2023. Après avoir plaidé notre cause auprès de Monsieur le Sous-Préfet, de la présidente du conseil départementale et du Président de l'Agglomération, notre dossier sera de nouveau examiné en Mai 2024.

Une demande de subvention à hauteur de 40% du montant HT des travaux de construction sera sollicitée auprès de l'État (soit 330 254 €). Val De Garonne apportera via le fond de concours, une subvention de 92 768 € (correspondant à 35% du reste à charge). Un problème demeure ; nous ne pouvons pas démarrer les travaux avant d'avoir l'arrêté d'attribution de subvention qui sera rendu en mai 2024.

Cela repousse le démarrage des travaux à juin 2024.

Je sais au combien cette salle multi-activités est attendue par nos associations et administrés mais nous ne pouvons pas nous passer de ces subventions.

Je vous rappelle que nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts durant notre mandat, et donc l'obtention de ses subventions est nécessaire afin de tenir cet engagement.

## VOIE NOUVELLE

La commune a ouvert cet été la voie nouvelle reliant la départementale D933 à la rue des écoles. Elle a pour effet de limiter le trafic et les nuisances dans le lotissement JEANBERTY et la rue Frédéric MISTRAL. Un nouveau parking public dessert dorénavant le secteur.



## ECLAIRAGE

Cette année, nous avons choisi d'investir fortement dans le remplacement de tous les éclairages des bâtiments communaux afin de moins consommer.

L'économie réalisée permettra de contrebalancer l'augmentation du tarif de l'électricité.

La chasse aux économies ne s'arrête pas aux seuls bâtiments communaux car nous avons également changé tout l'éclairage public et fait de l'extinction automatique de 23h à 6h dans certaines zones.

Il faut continuer nos efforts en appliquant des règles simples mais aussi efficaces par exemple : éteindre les lumières quand on quitte un bâtiment communal.

## EAUX PLUVIALES

Au niveau des eaux pluviales urbaines, nous avons remplacé 45 m de tuyau reliant l'impasse BEAUDELAIRE à la rue Frédéric Mistral durant le mois de septembre 2023. L'ancienne canalisation était totalement effondrée, empêchant l'évacuation des eaux pluviales arrivant de l'ensemble du lotissement qui est en amont.

Ces travaux d'urgence éviteront l'inondation des maisons situées entre cette impasse et la route RD933.

Plusieurs points noirs restent encore à traiter dans le centre bourg cependant nous sommes obligés de prioriser les réparations par ordre de gravité car ce sont souvent des travaux lourds et coûteux pour notre commune.



# FISCALITÉ

## IMPÔTS FONCIERS

Le taux d'imposition communal reste inchangé depuis 2020

Taxes foncières 2023	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAP
Taux 2022	48,07 %	%	%	0,165 %	8,93 %	0,846 %
Taux 2023	48,07 %	%	%	0,166 %	8,93 %	0,867 %
<b>Adresse</b>						
Base	4187			4008	4178	4008
Cotisation	2013			7	373	35
Cotisation Basse	1950			7	364	35

Notre commune s'engage



Depuis 2014, le taux des taxes foncières prélevé par la commune est inchangé.

Vous avez néanmoins constaté une augmentation du montant dû aux services fiscaux. Cela s'explique par une augmentation des bases d'imposition décidée par les services de l'Etat afin de compenser l'inflation de l'année écoulée.

Nous sommes particulièrement vigilants en ce qui concerne les finances de la commune. Ainsi, nous tenons notre engagement de ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière tout en continuant d'investir pour l'avenir de la commune : éclairage public rénové, chauffage de l'école primaire changé, poursuite du projet de salle polyvalente, réalisation de la voie nouvelle.

## SEYCHES

# RECENSEMENT DE VOS BACS DÉCHETS

FÉVRIER - MARS 2024



Val de Garonne Agglomération a missionné des ambassadeurs de la réduction des déchets qui viendront à votre rencontre, notamment pour :

- s'assurer que vos bacs soient bien rattachés à votre adresse,
- vérifier avec vous si le volume de vos bacs est adapté à vos besoins,
- vous accompagner dans la réduction des déchets et répondre à vos questions.

**Le recensement des bacs est une étape indispensable et obligatoire dans le déploiement de la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative).** Ce nouveau mode de calcul vous permettra d'agir concrètement sur le montant à payer, via une part variable déterminée en fonction de la taille de votre bac gris et du nombre de fois où vous le sortez pour la collecte.

Rendez-vous sur [vg-agglo.com](http://vg-agglo.com) pour en savoir plus !

« Chers administrés,

La réduction des déchets est l'affaire de tous. Afin d'anticiper la tarification incitative, vous allez accueillir dans vos foyers des ambassadeurs mandatés par Val de Garonne Agglomération et par la commune de Seyches.

Veuillez, s'il vous plaît, leurs accorder dix minutes afin de répondre à quelques questions qui permettront la mise en place de ce projet.

Je vous remercie par avance de votre participation.

Bien cordialement, »



**Emmanuel VIGO**  
Maire de Seyches






## Vous n'avez plus d'électricité ?

Nous sommes là pour vous aider  
24h/24, 7j/7.

Enedis vous répond au  
**09 726 750** = numéro du département  
ou sur  
[www.enedis.fr/panne-et-interruption](http://www.enedis.fr/panne-et-interruption)

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

enedis

## CANTINE À 1 €, LE DISPOSITIF CONTINUE.

Tous les enfants scolarisés à l'école de Seyches et mangeant à la cantine bénéficient du dispositif cantine à 1 € depuis la rentrée 2022. Cette année encore, les parents pourront faire valoir leur droit au tarif social des cantines en fournissant leur quotient familial CAF ou déclaration d'imposition. L'état s'étant engagé pour 3 ans à compenser le coût de la restauration pour le repas facturé 1 € ou moins aux familles. Malheureusement, ce dispositif prendra fin à la rentrée 2025, le tarif général sera alors de 3,40 €.

Tarifs actuels :

- Tranche 1 : 0,80 €
- Tranche 2 : 1,00 €
- Tranche 3 : 1,80 €
- Tranche 4 : 2,90 €

# URBANISME

## RAPPEL EN MATIERE D'URBANISME : VOS OBLIGATIONS

Devant vos interrogations et certains constats effectués il est important de vous rappeler les principales règles à respecter en matière de démarches liées aux opérations d'urbanisme.

Si toutefois des doutes subsistent, n'hésitez pas à passer en mairie.

### Permis de construire : constructions neuves et modifications

Dans certains cas précis, la question permis de construire ou déclaration de travaux ne se pose pas : le permis de construire s'impose.

#### Le permis de construire est exigé pour :

- les constructions de plus de 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher, ou la création d'un niveau supplémentaire à l'intérieur d'un bâtiment, créant une augmentation de la surface d'habitation de plus de 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher. S'il n'y a pas de PLU, ou si ces travaux portent la surface totale de la construction à plus de 150 m<sup>2</sup>, ce seuil est abaissé à 20 m<sup>2</sup> ;
- le changement de destination d'un bâtiment, dès qu'il y a modification de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment ;
- la modification du volume de l'habitation lorsqu'il y a création d'une ouverture sur un mur.

### Déclaration de travaux : modifications et petites constructions

#### La déclaration de travaux est nécessaire pour :

- la création d'une construction nouvelle d'une surface de plancher supérieure à 5 m<sup>2</sup> et inférieure à 40 m<sup>2</sup> (au-delà, il faut un permis de construire) ;
- les modifications de l'aspect extérieur d'une habitation (création ou modification des ouvertures extérieures telle que la pose de fenêtre de toit de type Velux) ;
- le changement de destination d'un bâtiment (par exemple : transformer un atelier en habitation) ;
- l'aménagement des combles si la surface créée est supérieure à 10 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- la pose d'une clôture lorsqu'elle est implantée dans une commune ayant décidé de soumettre les clôtures à déclaration, lorsque la clôture est posée dans un secteur délimité comme secteur à protéger par un plan local d'urbanisme (P.L.U.), lorsque la clôture est installée dans un secteur sauvegardé ou lorsque la clôture est implantée sur un terrain qui se trouve à proximité d'un site ou d'un monument « inscrit » ou « classé ».

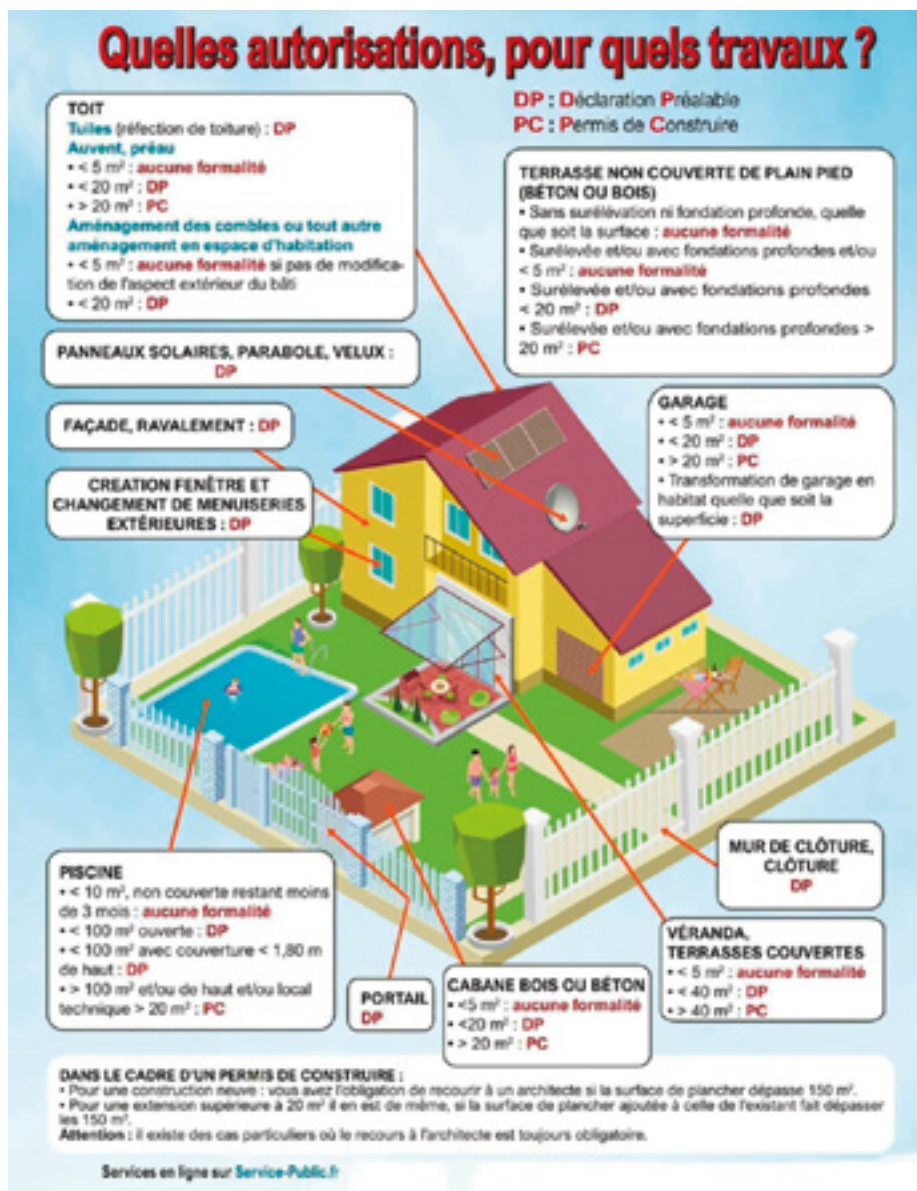
Permis de construire ou déclaration de travaux : les cas

Ci-contre un schéma représentant les différentes situations dans lesquelles il est nécessaire de choisir entre permis de construire ou déclaration de travaux.

Rappelons que SEYCHES est soumise au règlement d'un PLU consultable sur le site [www.mairie-seyches.fr](http://www.mairie-seyches.fr) ou en mairie.

### IMPORTANT :

L'article L480-4 du code de l'urbanisme précise que : Le fait d'exécuter des travaux mentionnés aux articles L. 421-1 à L. 421-5 en méconnaissance des obligations imposées par les titres Ier à VII du présent livre et les règlements pris pour leur application ou en méconnaissance des prescriptions imposées par un permis de construire, de démolir ou d'aménager ou par la décision prise sur une déclaration préalable est puni d'une amende comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6 000 euros par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable au sens de l'article L. 430-2, soit, dans les autres cas, un montant de 300 000 euros. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie un emprisonnement de six mois pourra être prononcé.





# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE, SEYCHES ENFIN RECONNUE

Suite à la demande réitérée auprès des services de la préfecture, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu du 1/07/22 au 31/12/22 pour le phénomène de « Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » par l'arrêté interministériel le 22 juillet 2023, paru au journal officiel du 14 septembre 2023.

Les propriétaires pourront être indemnisés par leur assurance des frais de remise en état de leur habitation s'ils ont déposé un dossier dans les 30 jours suivants la parution au J.O.

Lors de la mise en jeu de la garantie catastrophe naturelle, une franchise s'applique. Elle est de 1520 € pour les dommages imputables aux mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

## CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Les rats et les souris sont des rongeurs nuisibles qui s'infiltrent dans nos maisons, ou nos entreprises, et peuvent occasionner des dégâts très importants.

La dératisation est donc indispensable. C'est pour cela que la commune de Seyches a passé un contrat de 3 ans avec la société Callisto Hygiène pour traiter nos égouts.

## RECENSEMENT



### Campagne de recensement de la population du 15 janvier 2024 au 18 février 2024.

En partenariat étroit avec les communes, l'Insee organise le recensement de la population.

Son objectif : mesurer la population vivant en France, pour mieux s'adapter à ses besoins.

Du 15 janvier au 18 février 2024, 3 agents recenseur, Mme Ortolan Marie-France, Mme Roques Pezzuti Sylvie et Mme Monier Delphine passeront chez vous afin de vous remettre les feuilles d'enquête. Merci de leur réserver un accueil chaleureux.

Le recensement est une opération d'utilité publique destinée à organiser la vie sociale, toutes les données collectées sont gérées de façon anonyme. Ces données ne servent en aucun cas à renseigner les services des impôts pour une potentielle taxation.

## BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

**Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit toute l'année... même à SEYCHES !**

Le non-respect des dispositions du règlement incendie est puni de l'amende prévue par les contraventions de la 4ème classe (au plus 750 euros) à savoir le fait de porter ou d'allumer du feu et le non-respect des mesures de restrictions imposées

Le fait de provoquer volontairement ou involontairement un incendie de bois et forêts est puni de l'amende prévue (minimum deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende minimum)

**LE BRÛLAGE  
À L'AIR LIBRE  
DES DÉCHETS VERTS :  
C'EST INTERDIT  
TOUTE L'ANNÉE !**

**POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,  
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !**

**Des solutions alternatives existent :**

- BROYAGE
- COMPOSTAGE
- PAILLAGE

VALorizon ars

## CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

**Depuis le mois de juin 2023, vous pouvez faire vos documents d'identité à la mairie de Seyches.**

Il vous suffit de faire une pré-demande en ligne sur le site ANTS :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

et de prendre rendez-vous sur le site de la mairie

<https://www.mairie-seyches.fr/>

**ou**

<https://www.rdv360.com/mairie-de-seyches-47350-seyches>

pour faire le recueil de données nécessaire à l'élaboration de vos cartes d'identité ou passeports.

Ce service est ouvert à tous.

## FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Cette année, tous les agents territoriaux de la commune de Seyches, ainsi qu'un élu, M. Fabien Déon ont participé à la formation de 1<sup>er</sup> secours de niveau 1 (PSC1) dispensée par la société Secourisme et prévention du Sud-ouest de BIAS (47300). Savoir anticiper, se préparer et éviter les dangers mais aussi savoir réagir et pratiquer les bons gestes peut sauver des vies. Le citoyen est le premier maillon de la chaîne de secours. Ils ont donc tous obtenus leur diplôme à la fin de cette journée de formation.



## MARCHÉ DE NOËL



Cette année le marché de Noël a eu lieu le dimanche 17 décembre sous la halle.

Les anciens et nouveaux exposants, vous proposent différents produits : décoration de Noël, bijoux, couture, produits de beauté, livres...

Tout pour trouver des idées cadeaux ou réussir sa table de réveillon de Noël.

C'est l'occasion aussi de se retrouver en famille ou entre amis pour partager le repas du midi qui est proposé par les parents d'élèves.

Vous pouvez aussi découvrir les différents stands de l'école. Les bénéficiaires iront à la coopérative scolaire pour le futur voyage.



## OCTOBRE ROSE

### Une belle mobilisation

Le 1<sup>er</sup> octobre s'est déroulée la 4<sup>ème</sup> édition d'octobre rose. Une mobilisation pour la sensibilisation de la lutte contre le cancer du sein.



Cette journée a été organisée par la Mairie, les enseignants de Seyches et les associations du village.

Nos agents Michel et Nicolas ont décoré le village pour cette occasion, ainsi que les bénévoles des différentes associations.

Cette journée a permis de rassembler 227 participants sur les trois disciplines proposées, (course nature, marche et VTT) et 21 équipes pour le concours de pétanque qui s'est déroulé l'après-midi.

Merci aux bénévoles présents pour cette action, (Associations, Stand de maquillage et exposants).

**1878 € reversés à Action cancer 47.**

Remise des bénéfices le lundi 2 octobre à Mme Poget Véronique, de l'antenne action cancer 47 de Miramont de Guyenne.



# ECOLE : L'ANNÉE 2023 EN IMAGES



Nettoyons la Nature



Permis piéton



Z'Animoland

## LES PROJETS PÉDAGOGIQUES

1. Nettoyons la Nature tous ensemble
2. Permis piéton et internet pour les CE2 et CM
3. Permis vélo pour les CM2
4. Ecole et cinéma
5. Jeux d'orientation GS/CP et CP/CE1
6. Piscine Aquaval de la GS au CM2
7. Sorties de fin d'année : Gens de Garonne école élémentaire et Z'Animoland école maternelle



Hockey



Maternelles : Rencontre sportive



Endurensamble



Initiation Basket

## LES PROJETS SPORTIFS

1. JNSS CE2/CM1/CM2 disciplines enchainées Virazeil 22 septembre
2. Cross de Gujan Mestras en Novembre
3. Rencontre Hockey en Février
4. Semaine Olympique et Paralympique / Endurensamble 6 avril à Virazeil
5. Orientation / Anim'athlé à Marmande
6. Initiation Basket pour les PS/MS avec Julien du BSB



Fabrication de biscuits

## POUR LE FUN...

1. Marché de Noël 11 décembre et fabrication des biscuits
2. Carnaval 7 avril
3. Fête de l'école 24 juin
4. Vélibus en partance de Peyrière, Lachapelle et Montignac
5. Sortie vélo des CP/CE1 en famille le 1<sup>er</sup> Juillet

# PÉTANQUE

**Le club de pétanque Seychoise compte 21 licenciés et 40 adhérents.**

Nous avons organisé :

- **En juin** : une paella
- **En août** : des grillades et cela a été un véritable succès

Le repas de fin d'année se fera le 19 octobre 2023 au restaurant le Mistral.

Nous avons organisé, deux concours dans l'année qui se sont déroulés un, au mois de juin et l'autre au mois de septembre (85 doublettes).

Les concours d'entraînement ouverts à tous se font le samedi à 14 h 30 durant toute l'année.

Pour le 28 septembre 2024, il est prévu un concours en doublette promotion.

Pour tout renseignement :

Vous pouvez venir nous rencontrer au club du mardi au samedi de 15 h à 18 h, ou bien contacter M. Christian Tomasella au 06.76.54.05.37

Le comité directeur remercie sincèrement tous les bénévoles qui œuvrent pour la vie du club de la pétanque Seychoise.



**L'année 2023 s'achève douloureusement avec la disparition de notre président, Gilbert Cecutti.**

**Nous perdons un ami, toutes nos pensées vont à sa famille et à ses proches.**

# SUN HANDICAP 47

**L'Association SUN HANDICAP 47 est née dans notre commune de Seyches. Véritable structure pour personne en situation de handicap servant de lien.**

Son action est de :

- Créer des groupes de parole en y incorporant les aidants dont la tâche n'est pas suffisamment reconnue.
- Rompre l'isolement des patients et familles.
- Bénéficier d'un accompagnement périnatal et parental par une professionnelle.
- Travailler en collaboration avec les familles d'accueil.
- Créer un référent handicap dans chaque commune.
- Mettre en relation avec un centre sportif.

Nous avons rencontré nombre d'élus, organismes et partenaires qui nous soutiennent dans notre projet. Une avocate nous accompagne dans nos démarches. Nous nous sommes entourés d'infirmières, d'éducateurs spécialisés, de personnes



concernées et surtout de bonne volonté pour conduire notre action. Plusieurs dossiers sont déjà en cours de traitement.

Nous allons concourir au Budget Participatif Citoyen du Département. Nous sommes à la recherche de subventions, dons qui nous serviront à faire perdurer dans le temps notre plan d'action.

N'oublions pas que l'handicap est une cause qui peut nous toucher à tout moment.. N'ayons plus peur d'en parler. Venez nous rejoindre au 0608285533.

- Président : Jean Alain Boutelier
- Vice-Présidente : Marie-Line Moreau
- Trésorière : Magali Moreau
- Secrétaire : Marie Odile Bardin

# ANCIENS COMBATTANTS

Félicitation à Madame DEVROEDE Monique pour sa médaille et également pour son implication comme porte drapeau de la commune de Seyches lors des différentes cérémonies.



## LA GYM SEYCHOISE



### La Gymnastique Seychoise se porte bien à SEYCHES.

C'est enfin sans contrainte (passe sanitaire, distanciation) que nous avons pu commencer cette nouvelle saison de gym.

Les 41 adhérents se retrouvent chaque semaine, le mardi de 20 h à 21 h et le jeudi de 9 h à 10 h.

Le mardi pour une gymnastique tonique : renforcement musculaire, cardio, stretching.

Le jeudi le cours est consacré au groupe de personnes qui recherchent une gym plus douce.

Les cours sont assurés par Stéphanie CASTANET .

Les deux premières séances sont offertes pour découvrir les bienfaits de la gym et l'ambiance du club, alors n'hésitez pas à venir nous voir.

La saison s'est terminée par un petit lunch.

La présidente, Danièle GARRY

## JUDO CLUB CANTON DE SEYCHES

Le judo restera présent à Seyches après la mise en sommeil du Bureau directeur et le départ du Professeur Fabien Ducroc. C'est sous la responsabilité administrative du Judo Club Marmande que le club continuera de fonctionner avec la présence en tant que professeur de Alain Leheux Ceinture noire 2ème dan enseignant fédéral, également président du judo club Marmande, et arbitre départemental.

Bien évidemment comme toujours en pareil cas nous auront à souffrir pour la saison 2023 -2024 d'une désaffection des adhérents suite au départ du Professeur précédent, un phénomène que l'équipe aux commandes connaît bien pour avoir eu à subir une situation similaire à Marmande il y a quelques années, et qui n'a rien de critique.

Ce sera donc une année de transition durant laquelle le judo club fonctionnera avec huit élèves âgés de 5 à 10 ans en attendant le lancement de la saison prochaine, et, nous l'espérons, le retour à un effectif plus important, mais aussi avec l'espoir de voir se reconstituer un bureau directeur afin que le judo club du Canton de Seyches puisse de nouveau exister en tant que tel et non sous la tutelle du club de Marmande.

Pour le moment notre objectif sera bien entendu de permettre à nos jeunes judokas d'acquérir les fondamentaux de ce sport mais également de permettre d'amener une ou deux de nos judokates à participer au tournoi départemental Petits Tigres qui se déroulera à Agen le 11 novembre 2023, 20 janvier et 30 mars 2024.

Concernant les cours de judo ceux-ci ont désormais lieu les mercredi et vendredi de 17h45 à 18h45, il est toujours possible d'inscrire des enfants en cours de saison les mercredis et vendredis entre 17h15 et 17h45. Pour tout renseignements il est possible de contacter le club au 06.77.46.78.98



# JUMELAGE : GRUSSENHEIM/SEYCHES

Le Comité de Jumelage GRUSSENHEIM-SEYCHES a vécu une année pleine de richesse et de dynamisme.

Le **16 Février 2023** distribution de 209 choucroutes. Véritable réussite.

Le **11 Février 2024** est déjà programmée notre journée CHOUCROUTE. Conservons ce véritable lien social qui nous anime.

Du **18 au 21 Mai 2023** visite chez nos amis alsaciens de Grussenheim accompagné par la banda « LES TÊTES BRÛLEES » qui ont su mettre une ambiance nous permettant ainsi de nous rapprocher un peu plus. Un Ginkgo Biloba a été planté au coeur de Grussenheim avec sa stèle (sa fabrication a été réalisée par J.P Génovésio) pour sceller la mémoire des relations des 2 communes. Merci à J.P Génovésio et à Lino Gava qui en restent les



précurseurs. Journées trop courtes mais inoubliables ayant été reçu par nos hôtes d'une façon chaleureuse. Grâce à l'appui du professionnel Gérard Lafon un film avec une série de photos ont été réalisés et resteront ainsi gravés. Nous serons le remercier. Cet ensemble sera présenté au cours d'une soirée prochainement.

Un rapprochement avec nos amis de St Barthélémy est de plus en plus d'actualité dont quelques membres nous ont accompagné lors de notre périple alsacien.

L'ensemble du Comité se joint à moi afin de remercier encore une fois tous les bénévoles, les participants et la commune de Seyches pour leur implication et leur soutien lors de nos manifestations.

Prenez toujours soin de vous. Que 2024 vous apporte tout ce que vous désirez. Santé bonheur réussite. Merci à vous toutes et tous pour ces bons moments déjà partagés mais surtout ceux à venir.

*Jean Alain Boutelier Président et l'ensemble du Comité de Jumelage.*

## FESTI'MARCHÉ

L'heure est au bilan pour cette première année d'animation au sein de notre village.

Tout d'abord bravo à nos bénévoles. Nous sommes partis de rien. Pourtant avec peu et beaucoup de courage, nous avons passé une année riche en émotions et productive.

Autour des manifestations que nous avons pris plaisir à organiser.

Nous avons vu de beaux moments d'échange entre les bénévoles et le public ravi de participer à nos petites fêtes qui ont égayé le village.

J'ai vu de la solidarité et de la joie pour les plus jeunes et « les moins jeunes ». Nos activités sont ouvertes à tous. Tout le monde y est bienvenu, chacun peut donner un coup de main selon



ses compétences et le temps qu'il peut accorder ou juste venir passer un bon moment.

Sans les bénévoles nous n'aurions pas pu faire tout cela. Merci à vous.

En toute humilité, nous pouvons dire que l'association à travers ces activités sur la place Grussenheim ou sous la halle à « réanimé » Seyches.

La collaboration des commerçants, des producteurs et de la mairie est indispensable. Ensemble nous pouvons dynamiser notre village. Encore Merci.

L'écho des habitants de la commune est encourageant. Ils disent être fière de cette solidarité autour de ces animations. Ils ont souvent répondu présent aux invitations. Merci à eux.

Et nous l'avons entendu, cela nous conforte dans nos projets. Rendez-vous pour l'année prochaine.

Nous avons eu contact avec certains dirigeants d'associations du village, le partenariat sur certains événements est envisagé.

Un bilan très positif pour 2023. Et c'est avec plaisir que j'honorerai mon rôle de présidente pour festi'Marché au côté des membres du bureau : Mlle Pénicaud Laura, trésorière et Mme Abdesselam Salima, secrétaire pour 2024.

*La Présidente, Geneviève Smith*

# LE PORCHE D'ANTAN DE SEYCHES



Sortie au carnaval de Nice

## NOTRE CLUB COMPORTE POUR 2023 129 ADHÉRENTS, DONT 49 ADHÉRENTS DE SEYCHES

Le bureau reste inchangé jusqu'à l'assemblée générale du 19 décembre 2023. Lors de cette assemblée un diplôme d'honneur de la part de la fédération a été remis par l'administrateur de secteur Pierre Peluchonneau à Mme Goubier Claudie trésorière et vice présidente du club depuis plus de 10 ans.

**Présidente : Jacqueline Nay**

**Secrétaire : Doriane Siron**

**Trésorière : Claudie Goubier**

Le dimanche 08 janvier à la salle des fêtes de Peyrière le club a fêté les 90 ans d'Antoine Belleart en présence des représentants de la commune de Seyches, de Peyrière et de Puymiclan. 95 personnes assistaient à cette fête suivi d'un repas.



Du 10 au 14 février, une sortie au carnaval de Nice et fête des citrons à Menton a ravi les 16 participants du club.

Le 05 Avril, un repas Poule au pot s'est déroulé à la salle des fêtes de Peyrière.

76 adhérents étaient ravis de se retrouver

Le jeudi 15 avril, une sortie en Limousin et Oradour/Glane a fait revivre le passé au 30 adhérents du club.

Du 22 au 27 juin l'escapade aux portes du soleil en Savoie a enchanté les participants. Photo à Emosson avec vue sur le Mont Blanc enneigé.



Le mercredi 05 juillet, un repas a été servi à 90 personnes présente. Cette journée fut l'occasion de fêter les noces de diamant de Liliane et Mario Fiorini. les 85 ans d'Ernest Pioloco et les noces de platine du couple Yvonne et Guy Durand(absent pour raison

de santé) et les 50 ans du club en présence des représentants des communes de Seyches, Peyrière, Puymiclan et de notre nouvelle administratrice de secteur Mme Coriou Josette.



Début septembre reprise des lotos, participation du club à octobre rose le dimanche 01 octobre et sortie au cabaret l'ANGE BLEU le samedi 21 octobre 2023.

Les élus du club des aînés de Seyches ainsi que les adhérents remercient les représentants de la commune de Peyrière et de Puymiclan pour le prêt de leur salle pendant les travaux de la salle de Seyches.

# CLUB DES SUPPORTERS DU BASKET



**Coucou, c'est le petit frère du basket seychois, l'association complémentaire, le supplétif du club phare jaune et bleu.**  
Le BSB ne serait pas ce qu'il est sans le club des supporters qui se démène un peu dans l'ombre de son grand frère pour contribuer à lui donner toute sa lumière.  
Le club des supporters a pour but d'apporter un soutien au club de basket, il lui vient en aide et vient en appoint des activités sportives pour gérer plus spécifiquement

de l'événementiel et des manifestations diverses :  
Les lotos ont lieu pour l'instant dans la salle des fêtes de Puymiclan pendant la période de construction de la nouvelle salle des fêtes de Seyches.  
Autre information pour les passionnés de jeu de cartes, nous allons redémarrer les concours de belote avant la fin de l'année 2023. Ceux ci avaient été très perturbés par la période covid.

La manifestation qui marque la fin de l'été c'est la fête du village qui fût très attractive, bon enfant et particulièrement enjouée.  
Les "Dark Roses Athlétiques" ont réjoui le nombreux public en levée de rideau du match de basket . Les enfants se souviendront d'avoir escaladé "le rocher" et toutes les générations auront été marquées par le "boëuf" de Choeur d'hommes de l'Auvignon, sous la halle, soucieux de rendre hommage aux bénévoles qui n'ont pu assister à leur concert.  
Quand la fête est fini, la saison de basket redémarre, alors place au club des supporters version "Ultra-gentils". Ces jeunes jaunes équipés de tambours et mégaphones animent les soirées de matchs au niveau du bas du virage de la grande tribune de Sabatier pour générer une ambiance festive très colorée.  
Voilà un éventail de manifestations du club des supporters du BSB qui apportent un souffle d'air joyeux à notre commune.



## CHASSE

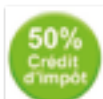
La Société de Chasse de Seyches remercie l'ensemble des chasseurs, des bénévoles, des propriétaires , de la Mairie sans oublier tous les membres du bureau qui ont su s'impliquer afin qu'elle perdure dans le temps.  
Sa fonction majeure est de réguler le gibier et d'apporter un certain équilibre naturel à bon escient.  
Malheureusement, nous ne possédons pas

de local de chasse. Celui-ci est indispensable pour faciliter notre tâche. Nous l'espérons vivement et rapidement.  
De futures manifestations festives ont été évoquées lors de nos réunions ( repas...etc)  
Nous continuerons ainsi , pour l'instant, à exercer notre rôle au sein de la commune afin de justifier notre utilité.  
*Le Président B. Da Ros et l'ensemble du bureau.*



**Nous vous souhaitons une BONNE ANNÉE 2023 !**

**SERVICE D'AIDE À DOMICILE**  
05.53.76.06.30  
accueil@unaguyenne47.fr



### AIDE À LA PERSONNE

Aides au lever/coucher, à la toilette, au déplacement des personnes âgées/handicapées, courses, préparation et aide au repas, aide aux aidants, soutien à la famille...

TRANSPORT ACCOMPAGNÉ

TÉLÉASSISTANCE

GARDE D'ENFANTS

ENTRETIEN DE LA MAISON

## UNA GUYENNE

### Maison d'Accueil Temporaire

383 rue Frédéric Mistral - 47350 Seyches  
05.53.88.86.56 mat@unaguyenne47.fr

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

ACCUEIL DE JOUR

Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentées ou isolées

### INTERLUDE

Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants

NE RESTEZ PAS ISOLÉ(E), CONTACTEZ-NOUS

05.53.68.43.13 du Lundi au Vendredi



# BASKET SEYCHOIS BARTHÉLÉMÉEN

Le Basket Seychois Barthéleméen a encore connu une belle saison 2022/2023. Fort de ses 151 licenciés répartis en 13 équipes, il couvre toutes les catégories et les pratiques :

- chez les plus jeunes, on peut commencer dès 3 ans pour s'initier. Et poursuivre ensuite, à partir de 8 ans, vers des matchs contre des équipes du département. A ce jeu-là, mention spéciale à nos U15 filles et U9 garçons qui ont atteint les demi-finales départementales.

- chez les seniors, 3 équipes garçons et une équipe filles ont représenté le club. Les résultats sont dans l'ensemble positifs, puisque 3 d'entre-elles ont assuré leur maintien. Mention particulière aux Seniors 1, évoluant au plus haut régional, qui après un début de saison compliqué, ont su trouver les ressources nécessaires pour enchaîner les victoires et se retrouver en position de jouer la montée en Nationale 3. Il aura fallu d'un rien qu'ils y arrivent... Ce n'est donc que partie remise.

- en loisirs, une dizaine de joueurs se retrouve chaque semaine pour pratiquer sans pression, sauf celle à boire.

- et nouveauté, l'équipe de basket adaptée, accueille chaque semaine entre 6 et 8 pratiquants pour découvrir le basket.

Côté manifestation, notons la belle réussite



de la soirée de Noël qui a réuni 200 personnes après le passage du Père Noël. Celui-ci avait apporté à chaque jeune un beau sac à dos !

Ainsi que la soirée des 90 ans du club, au mois de juin, qui avec la venue d'anciens et la rétrospective préparée ont permis à tous de se remémorer de bons souvenirs. Le tout partagé autour d'un bon repas, encore une fois, avec plus de 200 personnes.

Un grand merci pour finir à tous les parents, bénévoles, élus et partenaires qui soutiennent le club. Ils nous permettent de faire vivre le BSB et :



- de publier 28 BILLOU MAG dans l'année, notre journal du club
- de programmer 19 entrainements par semaine (soit environ 1000h annuelles)
- d'organiser 200 matchs dans l'année dont la moitié à domicile
- de mobiliser, pour cela, 400 personnes pour la réalisation des matchs (arbitres, table de marque, délégué de club)
- de proposer 13 soirées avec un repas d'après match à la centaine de personnes régulièrement présentes.

En résumé, il y a toujours quelque chose qui se passe à la salle, n'hésitez pas à nous rejoindre !



## QUELQUES CHANGEMENTS POUR LA SAISON 2023-2024

Après onze années de présidence, Xavier DELSOL et Sébastien BERRONE ont fait le choix de passer la main. Le bilan est plus qu'honorable, avec une équipe sénior 1 qui a joué au plus haut niveau régional pendant 9 ans, des équipes jeunes qui ont retrouvé le chemin des phases finales et un nombre de licenciés qui s'est stabilisé autour de 150 joueurs. C'est Amaury MANEYROL et Pascal ROVER qui ont été élus pour les remplacer. Un changement dans la continuité puisque les deux anciens restent membres du comité directeur.

Du côté des seniors 1, changement également avec le départ de Didier GUECHOUX, remplacé par Jérémy ROUILLARD, qui passe donc de joueur à entraîneur. A lui de continuer à mener l'équipe vers la réussite.



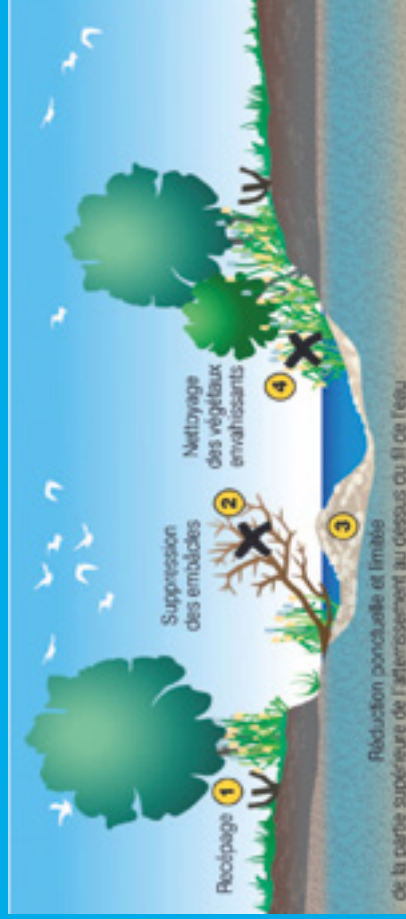
# L'entretien du fossé

L'entretien du fossé doit permettre d'assurer l'écoulement des eaux. Il doit être réalisé périodiquement (enlever les matériaux déposés) pour le maintenir dans son état initial sans le surcreuser. L'entretien d'un fossé n'est pas soumis à une procédure administrative dès lors que le cheminement de l'eau n'est pas aggravé ou modifié au détriment d'autrui.

# L'entretien du cours d'eau

Art 215-15 du Code l'Environnement : « l'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

## Exemples d'interventions possibles sans procédure préalable



- 1 - Entretien la végétation des rives par élagage ou recépage ponctuel, sans dessoucher afin de ne pas déstabiliser les berges.
- 2 - Enlever les embâcles (bouchon dans le cours d'eau) les plus gênants, tels que branches et troncs, qui entravent la circulation naturelle de l'eau. Cet enlèvement peut se faire manuellement à partir du cours d'eau ou à l'aide d'engins à partir de la berge mais en aucun cas depuis le lit mineur, sauf accord explicite de l'administration.
- 3 - Déplacer ou enlever éventuellement quelques petits atterrissements localisés, à condition de ne pas modifier la forme du gabarit de la rivière. Toute intervention allant au-delà de l'enlèvement d'atterrissements localisés conduit à une modification du lit et relève d'une procédure d'autorisation ou d'une déclaration préalable.
- 4 - Faucher et tailler éventuellement les végétaux se développant dans le lit du cours d'eau.

Il convient de différencier l'entretien périodique et léger qui n'est pas soumis à procédure administrative d'une intervention lourde avec des impacts possibles sur le milieu qui sera soumise à une procédure administrative préalable.

## Exemples d'interventions soumises à « autorisation » préalable



- 1 - Curer le lit du cours d'eau, en modifiant son profil en long ou en travers, en retirant des sédiments et/ou en altérant des zones de frayère ou de vie des animaux aquatiques.
  - 2 - Modifier l'état naturel des berges, par des techniques autre que végétale sur une longueur supérieure ou égale à 20 m linéaires.
  - 3 - Recouvrir un cours d'eau sur plus de 10 m par pontage de berge à berge.
  - 4 - Aménager dans le lit mineur un ouvrage constituant un obstacle aux crues et/ou à la continuité écologique de plus de 20 cm de haut.
  - 5 - Réaliser un remblai retirant plus de 400 m<sup>2</sup> à l'écoulement des crues, dans le lit majeur (zone inondable).
  - 6 - Assécher directement ou indirectement une zone humide supérieure à 0,1 ha.
  - 7 - Drainer directement ou indirectement des terres sur une surface supérieure à 20 ha.
- Pour ces travaux, il est nécessaire de déposer un dossier auprès de la Direction départementale des Territoires sous peine d'amende et d'une possible remise en état des lieux si vous réalisez vos travaux sans vous y conformer.



# Vœux du Maire 2024

Monsieur le Maire, Emmanuel Vigo  
et le conseil municipal  
vous invitent à la cérémonie des vœux  
**le Samedi 6 Janvier à 19h30**  
à la Salle des Sports

## Rétrospective **Seyches** 2023

### Rédaction

Associations, Mairie  
commission culture communication

### Conception / Mise en page

Corbel Marie - pom'C

### Crédits Photos

Associations, Mairie,  
Jean Bernard Gondry

### Prochaine Parution

Décembre 2024